

N 188 A

Chambre des Représentans.

PROJET D'ADRESSE

EN

RÉPONSE AU DISCOURS DU ROI.

SIRE,

Depuis l'ouverture de la session de 1833, deux faits importants qui se rattachent à notre politique extérieure, se sont accomplis.

L'expulsion de notre ennemi de la forteresse d'Anvers lui a enlevé un puissant point d'appui. La Convention du 21 mai, en nous mettant en possession de plusieurs avantages matériels, stipulés dans le traité du 15 novembre 1831, n'a pu porter atteinte à aucun des droits qui nous sont irrévocablement acquis par ce traité. Si la Belgique était trompée dans sa juste attente, elle resterait libre de réclamer les garanties d'exécution auxquelles les Puissances se sont engagées.

Si votre gouvernement, Sire, croit pouvoir concilier un désarmement partiel avec la sûreté extérieure de l'État, nous serons heureux de voir réduire ainsi les charges du pays, et rendre à l'industrie agricole et manufacturière les bras que la défense de l'État lui avait enlevés.

Nous nous félicitons d'apprendre qu'eu égard à la position de la Belgique, la situation du trésor est satisfaisante.

La Chambre des Représentans, Sire, est animée du vif désir de concourir, avec le gouvernement de Votre Majesté, à tous les moyens qui tendront au développement de l'industrie du Pays et à l'extension de son commerce.

Nous apprenons avec satisfaction que déjà des stipulations favorables à une branche importante de notre industrie ont été obtenues, et que nous pouvons espérer des résultats heureux des négociations entamées, dans le même but, avec la France.

Les Députés de la Nation, Sire, donneront tous leurs soins aux améliorations intérieures du Pays. Le projet de grande communication de la mer et de l'Escaut à la Meuse et au Rhin, les lois des budgets et des comptes, celles d'organisation provinciale et communale, ainsi que celle des distilleries, seront examinés avec toute l'attention et avec toute la sollicitude que réclament des besoins aussi impérieux.

La Chambre des Représentans, Sire, partage la conviction que Votre Majesté lui a exprimée à l'égard

des élémens de prospérité que renferme la Belgique, et de ses institutions libérales qui attestent l'état avancé de sa civilisation. Nous comprenons combien il est important de leur imprimer, par nos efforts communs et avec le secours de la Providence, une direction sage et ferme vers un heureux avenir. C'est ainsi que s'affermiront chaque jour davantage la nationalité belge et le trône de Votre Majesté qui en est le solide appui.

RAIKEM, *président*.

DE FOERE, *rapporteur*.

La commission d'adresse était composée de :

MM. RAIKEM, *président*, P. DEVAUX, DE TREUX,
DE MUELENAERE, FALLON, DUBUS, DE FOERE,
rapporteur.